

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 138 | 6-12 février 2023

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins quatre personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

PRIVATION ARBITRAIRE DE LA VIE

7 février : La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a reproché à la Turquie la mort de l'adolescent Berkin Elvan après avoir été touché par une cartouche de gaz lacrymogène tirée par la police lors des manifestations du parc Gezi en 2013. La Cour européenne des droits de l'homme a statué que le droit à la vie d'Elvan était violé.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

12 février : La police d'Istanbul est intervenue lors d'une conférence de presse tenue par un parti de gauche sur les tremblements de terre dans le sud de la Turquie, détenant brièvement 40 personnes.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

6 février : La police d'Izmir a arrêté la journaliste Nazlıcan Yıldız.

6 février : Un tribunal d'Antalya a décidé d'acquitter un homme du nom d'Engin Korkmaz qui a été jugé pour avoir insulté le président sur les réseaux sociaux.

7 février : La police d'Istanbul a arrêté l'universitaire Özgün Emre Koç sur des allégations d'inimitié et de haine parmi la population en raison de ses publications sur les réseaux sociaux critiquant la gestion des tremblements de terre par le gouvernement. Koç a été relâché le lendemain.

7 février : La police d'Adana a arrêté le journaliste Volkan Pekal pour avoir pris des photos devant un hôpital local de la ville pour la couverture de l'actualité après les tremblements de terre du 6 février.

7 février : Les procureurs ont ouvert des enquêtes sur les journalistes Merdan Yanardağ et Enver Aysever, accusés d'avoir fomenté l'inimitié et la haine parmi la population en raison de leur couverture critique de la réponse du gouvernement aux tremblements de terre du 6 février.

7 février : Un tribunal d'Istanbul a décidé d'acquitter la politicienne de l'opposition Canan Kaftancıoğlu qui a été jugée pour avoir diffusé de la propagande terroriste et fomenté l'inimitié et la haine parmi le public en raison de ses publications sur les réseaux sociaux.

7 février : Un tribunal d'Istanbul a décidé d'acquitter le journaliste Mustafa Sönmez qui a été jugé pour avoir insulté le président sur les réseaux sociaux.

8 février : Les autorités restreignent brièvement l'accès à Twitter à la suite des tremblements de terre. Cette décision a suscité de nombreuses critiques car la plate-forme de médias sociaux a été utilisée par de nombreuses victimes piégées sous les décombres pour signaler leur emplacement et demander de l'aide.

8 février : La police de Şanlıurfa a arrêté les journalistes Mahmut Altıntaş et Sema Çağlak pour avoir pris des photos d'un bâtiment effondré à la suite du tremblement de terre.

8 février : La police de Diyarbakır a arrêté le journaliste Mehmet Güleş ainsi qu'une personne qu'il interviewait. Güleş a été mis en liberté surveillée le lendemain. Il fait face à des accusations de diffusion d'informations trompeuses.

8 février : La police de Van a convoqué le journaliste Oktay Candemir pour un interrogatoire après que les procureurs locaux ont ouvert une enquête sur lui pour avoir prétendument insulté une agence gouvernementale locale sur les réseaux sociaux.

9 février : Les autorités ont fait obstruction à plusieurs membres de la presse qui couvraient des zones touchées par les tremblements de terre. Les gendarmes de Hatay ont empêché le journaliste Firat Fistik de tourner des vidéos. La police de Malatya a agressé physiquement le journaliste Ferit Demir qui couvrait l'actualité.

11 février : La police des douanes empêche le journaliste français Guillaume Perrier d'entrer dans le pays, invoquant une mesure administrative à son encontre. Perrier a précédemment travaillé comme correspondant du Monde à Istanbul et est connu pour sa couverture politique du parti au pouvoir en Turquie.

11 février : La police de Diyarbakır a arrêté une personne qui protestait contre la visite du ministre de la Justice dans la province.

11 février : La police d'Istanbul a brièvement détenu le politicien de l'opposition Süleyman Dağ en raison de ses publications sur les réseaux sociaux au sujet des tremblements de terre.

12 février : Les autorités ont annoncé qu'un total de 56 personnes avaient été arrêtées en raison de messages « provocateurs » sur les réseaux sociaux au sujet des tremblements de terre. Les tribunaux ont décidé d'arrêter 14 des détenus. Le gouvernement a introduit une application pour smartphone permettant aux utilisateurs de signaler les personnes soupçonnées d'avoir produit ou diffusé de fausses nouvelles et de la désinformation en ligne.

12 février : Les médias ont indiqué qu'au moins 17 journalistes figuraient parmi les victimes des tremblements de terre du 6 février.

LIBERTÉ DE CIRCULATION

11 février : La police des douanes empêche le journaliste français Guillaume Perrier d'entrer dans le pays, invoquant une mesure administrative à son encontre. Perrier a précédemment travaillé comme correspondant du Monde à Istanbul et est connu pour sa couverture politique du parti au pouvoir en Turquie.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

12 février : Plusieurs vidéos circulant sur les réseaux sociaux tout au long de la semaine montraient des scènes de pillards présumés battus par des agents des forces de l'ordre. Des rapports ont affirmé que 3 personnes avaient été lynchées à mort à Hatay.

MINORITÉ KURDE

6 février : La police d'Izmir a arrêté 5 personnes, dont des cadres du HDP et la journaliste de Jinnews Nazlıcan Yıldız.

7 février : Les gouverneurs locaux de plusieurs provinces à prédominance kurde ont entravé les efforts de secours en cas de catastrophe initiés par le HDP et ont confisqué des véhicules transportant de l'aide humanitaire.

CONDITIONS CARCÉRALES

9 février : Des émeutes éclatent dans les prisons de Hatay et Kahramanmaraş suite aux tremblements de terre. Les autorités ont annoncé la mort de 3 détenus dans la répression des émeutes.

10 février : Des rapports indiquent que 12 détenus qui ont été transférés d'une prison de Kahramanmaraş en raison des tremblements de terre n'ont pas été autorisés à emporter avec eux leurs effets personnels.

11 février : Une prison de Şanlıurfa restreint les visites en raison des tremblements de terre.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

7 février : Les autorités décident d'expulser le réfugié iranien Arezup Yaghoubi, invoquant des raisons de sécurité nationale.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

9 février : La police de Malatya a agressé physiquement le journaliste Ferit Demir qui couvrait l'actualité.

12 février : Plusieurs vidéos circulant sur les réseaux sociaux tout au long de la semaine montraient des scènes de pillards présumés battus par des agents des forces de l'ordre.

12 février : Ahmet Güreşçi , un homme qui a été arrêté par des gendarmes à Hatay le 11 février pour vol qualifié dans les zones touchées par le tremblement de terre, aurait perdu la vie en détention après avoir été torturé.

12 février : La police d'Adiyaman a agressé physiquement 5 personnes qui avaient été désignées par le bureau du gouverneur du district de Diyarbakır pour aider aux efforts de secours en cas de catastrophe dans la province et qui ont été arrêtées par des gendarmes pour suspicion.